



# D'r Innlemer

## ✓ Anticiper et s'organiser pour être prêt - Apprendre à se protéger !

Dans le domaine de la sécurité civile, la fréquence des événements marquants, notamment les événements climatiques de plus en plus soudains et violents, nous rappelle régulièrement que les situations susceptibles de désorganiser notre vie personnelle et familiale, de perturber le bon fonctionnement de nos organisations collectives, de rendre inopérants nos réseaux routiers et de distribution sont nombreuses. Dans tous les cas, le désarroi, les attentes des citoyens les amènent à interpellier les acteurs de la puissance publique, dont ils attendent qu'ils soient capables de leur apporter dans l'urgence des réponses à ces situations. Début juin, **le conseil municipal et l'administration communale ont participé à un exercice**, sur une plate-forme en ligne dédiée recommandée par la préfecture, de simulation d'une inondation de notre village : submersion lente par remontée de la nappe avec inondation des caves, avec coupure de rues, sauvetage de personnes isolées en détresse, récupération d'enfants des écoles immobilisés dans un autocar embourbé au retour d'un déplacement scolaire, sous des trombes d'eau, le tout couronné par une coupure générale d'électricité ! Scénario catastrophe ? Non, scénario prévisible, tout comme le risque sismique, les risques de canicule, de tempête ou de grand froid. Cet exercice a été l'occasion d'analyser les moyens matériels et humains et les méthodes d'intervention au niveau communal pour faire face à un événement majeur. Mais la commune ne peut pas tout seule : Chacun doit aussi anticiper et apprendre à se protéger et prendre les dispositions personnelles et familiales préventives adaptées. Car l'autre conclusion évidente d'un tel exercice est la nécessité, pour chacun d'entre nous, pour chaque chef de famille, pour chaque soutien de parent isolé, de ne pas attendre passivement qu'un tel aléa se produise inopinément. Aujourd'hui, des recommandations et explications très claires sont mises en ligne pour chaque type d'aléa sur divers sites institutionnels. Comment m'éclairer, m'alimenter, subvenir aux besoins de mes enfants, de mes vieux parents, en cas de coupure d'électricité, d'eau, de gaz ? Comment rassembler rapidement quelques affaires personnelles et familiales ? Ai-je quelques moyens de subsistance pour quelques jours : eau en bouteille, conserves, médicaments, etc. Comment protéger mes biens à la maison...

Nous vous recommandons, entre autres, les quatre sites suivants : - le site [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr), pour connaître les risques existants sur son lieu d'habitation, le site du gouvernement, [www.info.gouv.fr/risques](http://www.info.gouv.fr/risques), - le site du ministère de l'écologie, [www.ecologie.gouv.fr/prevention-risques-majeurs](http://www.ecologie.gouv.fr/prevention-risques-majeurs), - le site du ministère de la santé, [www.sante.gouv.fr/sante-et-environnement](http://www.sante.gouv.fr/sante-et-environnement).

En particulier, nous vous recommandons de prendre connaissance de l'opuscule « Plan familial de mise en sécurité – Je me protège en famille », téléchargeable sur le site « Géorisques ». Il appartient à chacun d'entre nous de se préoccuper de sa sécurité et de sa protection, de s'approprier la connaissance des cinq risques naturels majeurs que sont les risques climatiques (inondation, canicule, tempête, grand froid) et le risque sismique, de chercher à réduire ses vulnérabilités, d'acquiescer les comportements responsables et appropriés et d'améliorer sa résilience. La commune s'y emploie à son niveau.

## ✓ Concours de pêche au carpodrome Amicale des joyeux pêcheurs d'Innenheim

Dimanche 28 juillet  
Dimanche 25 août  
Dimanche 22 septembre  
Dimanche 20 octobre  
Dimanche 24 novembre

### Fête nationale le 13 juillet :

A partir de 19H à la salle polyvalente,  
22H30 : défilé aux lampions.  
23H45 : feu d'artifice offert par la Mairie



## ✓ Innenheim bouge !

**13/07** : Fête Nationale – 19 H salle polyvalente  
**14/07** : Distribution des Wecke **11 H** – Cour de la Mairie  
**23/08** : Marché paysan  
**04/09** : Firowe Fesch – Ferme Moschler  
**14/09** : Années 80 – USI  
**20/10** : Marche d'Automne - ASCI  
**09/11** : Fête de la bière – USI  
**24/11** : Marché de Noël – Amicale Sapeurs-Pompiers

Prochaine parution

Octobre 2024

En France, la campagne des élections européennes a emprunté une mauvaise route. Alors qu'il devait être question de l'avenir de l'Europe, les échanges ont tourné sans cesse autour des enjeux nationaux. Là où il fallait parler de climat, de sécurité à l'échelle du continent, de maîtrise des flux migratoires aux frontières de l'Europe, les échanges ont parlé de pouvoir d'achat, de fragilité du système de santé, de l'action et de l'avenir du gouvernement.

Et, le 9 juin au soir, les urnes ont accouché d'une sanction pour le gouvernement Macron, entraînant de la part de notre président une dissolution de l'Assemblée Nationale.

Tout récemment, l'équipe de France de football a gagné son premier match de « l'Euro » grâce à un défenseur autrichien qui a marqué l'unique but du match contre son camp. Marquer contre son camp est également le cauchemar de tout politicien. Le président Chirac en avait fait l'amère expérience en 1997 en dissolvant une Assemblée Nationale où il était largement majoritaire pour porter au pouvoir le camp adverse, la gauche plurielle, menée par Lionel Jospin.

27 ans plus tard, Emmanuel Macron sera-t-il le deuxième président de la Vème république à saborder son camp ? Si aucune majorité absolue ne sort des urnes, il rend le pays ingouvernable.

Mais cette dissolution a également quelques conséquences inattendues sur notre vie de tous les jours par le fait qu'elle conduise à abandonner l'examen de divers projets et propositions de loi en cours d'élaboration. La principale victime, à mes yeux, est peut-être le texte sur *la fin de vie et l'aide à mourir* qui devait être voté le 18 juin. Débattue depuis des semaines par nos élus, cette loi est passée de vie à trépas en une soirée. Et rien ne garantit que le prochain gouvernement ne la ressuscite.

Du 26 juillet au 11 août, notre pays accueillera les 24èmes jeux olympiques d'été et les jeux paralympiques suivront en septembre. Si d'aventure, les sportifs qui défendront nos couleurs à Paris, pouvaient engranger le plus de médailles possible, on ne fera pas la fine bouche. Savourer, profiter. Que la fête soit belle cet été, qu'on en prenne plein les yeux, qu'on se régale de sourires victorieux, de ces yeux qui pétillent. Notre moral a bien besoin de cela.

Pendant ces deux mois, le reste du monde aura les yeux tournés vers la France, vers ses habitants, vers nous. Un grand nombre de touristes, pour la plupart étrangers, suivront ces jeux dans les stades, mais sillonneront également nos régions. Je suis certain que beaucoup d'entre vous se souviennent avec quel soulagement ils ont pu être aidés par des autochtones, lors de périodes dans certains pays lointains dans lesquels ils n'ont même pas pu déchiffrer les panneaux indicateurs. Je suis sûr de pouvoir compter sur vous pour tirer ces visiteurs d'un mauvais pas.

Un avant-goût de cet engouement nous a été proposé par le passage de la flamme olympique. Sur le plan financier, on entend ici et là des voix critiquer une opération qui coûte 180 000,€ aux contribuables alsaciens, mais une étape du Tour de France ou l'organisation de l'élection de Miss France coûte beaucoup plus cher.

Sur le fond, il était inimaginable que l'Alsace soit absente d'un événement sportif, symbolisant des valeurs chères à notre région : la paix, l'unité et la sportivité.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette nouvelle édition de votre « Innlemer », qui permet à certains de vos Conseillers Municipaux de relater les événements importants dans la vie de notre cité.

Je vous donne rendez-vous à notre soirée « Fête Nationale », le samedi 13 juillet au soir et vous souhaite de profiter de congés bien mérités et d'un été le plus agréable possible.

Cordiales salutations  
Votre Maire, Jean Claude JULY

## ❖ De la pluie et des moustiques !

L'hiver n'a pas été froid, mais très arrosé : il est tombé en Alsace entre septembre 2023 et mai 2024, presque plus de pluie que sur une année entière moyenne. Mauvais pour le moral et pour les cultures, mais nettement bénéfique pour la nature qui a plutôt souffert du manque d'eau ces dernières années. La forêt est particulièrement gagnante car les sols se rechargent en eau ; et le scolyte, qui a fait des ravages dans les conifères des Vosges, est fortement freiné par la pluie.

### Un grand « gagnant » de ce climat humide est la population de moustiques !

Apparu en force début juin, ce vampire volant est très présent en 2024. Endémique dans la bande rhénane, le moustique étend sa zone de « nuisance » au piémont à la faveur de la présence d'eau stagnante sans poissons pour manger les larves. Opportuniste, il exploite le moindre tout petit fond d'eau croupie que nous laissons autour de nos habitations, pour se multiplier. Soyons donc vigilants ! Petits oiseaux et chauve-souris sont nos alliés contre les moustiques.

Un nouveau venu encore plus agressif, le moustique tigre, entame la conquête de l'Alsace. Il est reconnaissable à sa couleur noire et blanche rayée au niveau des pattes et du corps. Les ailes sont noires et légèrement transparentes, mais pas rayées. Le thorax également noir, présente une ligne blanche centrale caractéristique. Son vol est silencieux et il « chasse » le jour. Pour des informations complémentaires : <https://www.slm67.fr/> <https://tiger-platform.eu/fr/>

## ❖ Plan canicule 2024

Conformément aux directives du plan canicule national, actif du 1er juin au 15 septembre, la mairie tient registre des personnes âgées, isolées ou fragilisées résidant à leur domicile. Vous pouvez, si vous entrez dans cette catégorie, demander sur la base du volontariat, à être inscrit sur le registre nominatif communal institué dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence canicule. La finalité exclusive de ce registre est de permettre une veille téléphonique auprès des personnes concernées et en cas de besoin une intervention appropriée. Il vous suffit de prendre contact avec la mairie qui vous fera parvenir une fiche d'inscription. Cette démarche est facultative et doit être volontaire ou effectuée par un tiers avec l'assentiment de la personne concernée.

Peuvent être inscrites sur ce registre les personnes : âgées de 65 ans et plus ; ou de 60 ans à 65 ans reconnues inaptes au travail ; ou majeures reconnues handicapées. La radiation du registre peut être effectuée sur simple demande écrite. L'inscription doit être renouvelée tous les ans. Les informations figurant sur le registre restent bien évidemment confidentielles et seules les personnes nommément désignées par le maire peuvent prendre contact avec la personne inscrite. Le registre communal canicule est déclenché quand le plan canicule de niveau 3 (vigilance orange) est activé par le préfet. Ce niveau correspond à une période de chaleur intense (34 degrés en moyenne) avec des températures nocturnes se maintenant à des niveaux élevés, soit au-dessus des 20 degrés en moyenne, sur plus de trois jours consécutifs.

## ❖ La cigogne

Elle fait partie de la famille des Ciconiidae. Sa taille peut atteindre 100 à 115 cm de haut, son envergure 155 à 215 cm et son poids de 2,3 à 4,4 kg. Sa durée de vie est comprise entre 20 et 25 ans. Elle se nourrit d'insectes, mollusques, poissons, reptiles, petits mammifères et petits oiseaux. Le nombre d'œufs par couvée varie de 2 à 6. Quasiment muette elle émet quelques chuintements précédant les claquements de bec très sonores, elle craquette.

Un nid de 500 kg ! Pour construire leur nid, les cigognes travaillent une bonne semaine en utilisant des branches mêlées à des mottes de terre, des herbes puis à des matériaux plus fins : foin, mousse, papiers ou chiffons. C'est ainsi qu'un nid tout neuf, mesure environ 80 cm de diamètre pour 40 cm d'épaisseur, tandis qu'un nid ancien, rechargé d'année en année, peut atteindre 2 m de diamètre et de hauteur et peser plus de 500 kilos !

Situation des cigognes en Alsace :

2024 est une des pires années pour la reproduction des cigognes et la plupart des oiseaux.

En Alsace les intempéries sont si intenses que près de 70 % des cigogneaux n'ont pas survécu au froid et à la pluie. Un grand nombre de nids se retrouvent sans petits et **malheureusement notre nid en fait partie, nos trois cigogneaux n'ont pas résisté.**

Malgré ces intempéries dévastatrices, la présence des cigognes en Alsace est loin d'être en danger.

En 2021, on recensait 860 nids dans le Bas-Rhin pour 559 dans le Haut-Rhin. Soit plus de 1400 nids, avec une augmentation de leur nombre de 30 % en 2024.

Pour rappel il n'y avait plus que 9 couples en 1974, 79 en 1990, 565 en 2011 et plus du double dix ans après.

## Actualités : périscolaire et écoles

**Périscolaire** : Toujours aussi plébiscité, une solution a dû être trouvée pour accueillir 84 enfants au maximum et ce uniquement à la pause méridienne. Le local de la bibliothèque sous le préau de l'école élémentaire a été retenu. Le périscolaire sera ouvert durant les vacances scolaires du 8 juillet au 23 août et proposera de nombreuses activités aux enfants.

51 enfants sont inscrits en **maternelle** dont 20 petits qui y feront leur première rentrée. Mme Thiery, après 30 ans de présence à Innenheim, nous quitte. Nous la remercions pour son investissement et son engagement auprès des élèves. Nous lui souhaitons plaisir et épanouissement dans sa nouvelle fonction.

**En élémentaire**, l'effectif est stable, 75 élèves et l'équipe pédagogique ne change pas. La rentrée se fera à nouveau en musique le 2 septembre !

**Grand regret pour la fête scolaire** de fin d'année qui n'a pas pu se tenir comme prévue le 28 juin ; les consignes académiques étaient trop contraignantes (fouille des sacs et filtrage des entrées dans le cadre du plan Vigipirate rouge).

**En dehors des horaires scolaires, de nombreux enfants sont tentés de jouer dans la cour des écoles. L'accès à cette cour et aux barrières placées autour de la grille est strictement interdit en dehors des heures de cours, la responsabilité des parents sera engagée en cas de problèmes.**

### Nouvelles fenêtres avec stores pour l'école

Durant les vacances scolaires du mois de mai, de nouvelles fenêtres isolantes équipées de stores d'ombrages ont remplacé les anciennes. Une meilleure isolation thermique des salles de classe et un tamisage du rayonnement solaire rendent l'école plus agréable à vivre.

Le coût des travaux est de 59 808.79 € TTC (49 840.66 € HT).

**L'Etat via la DETR** a financé ce projet à hauteur de 50% du hors taxe, soient 24 920.33 €

**La Collectivité européenne d'Alsace** a participé à l'investissement pour 26 % du HT soient 12 959.33 €.



### 14 juillet Wecke

La traditionnelle distribution des « Wecke », offerts par la commune aux enfants du village, aura lieu dans la cour de la mairie le dimanche 14 Juillet prochain à 11h.

**L'ADRESSAGE : qu'est-ce que c'est ?** Adoptée en Février 2022, la loi 3DS (« différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification ») oblige chaque commune à attribuer un nom aux voies publiques, aux voies privées ouvertes à la circulation, ainsi qu'aux lieux-dits, et à numéroter chaque maison (à compter du 1er Juin 2024 pour les communes de moins de 2000 habitants). **C'est l'adressage !**

L'ensemble des adresses, ainsi référencées au niveau local, alimente la BAN (Base Adresse Nationale), base de données de référence des adresses contenant la correspondance entre une adresse non nominative (numéro, nom de voie, lieu-dit et commune) et sa position géographique à l'échelle de la commune. Ce sont ces adresses qui seront reconnues officiellement par l'administration. Adresser et nommer les voies de sa commune permet de faciliter la tâche de nombreux organismes remplissant des missions de service public ou privé : facteurs, livreurs, aides à domicile, raccordement des logements à la fibre... C'est aussi la garantie pour une commune de voir ses commerces et activités économiques bien référencés et ses habitants plus rapidement secourus. En collaboration avec le secrétariat de mairie, quelques conseillers municipaux ont sillonné les rues de notre village afin de vérifier la conformité des habitations à cette nouvelle obligation.

**La commune invite les propriétaires de maisons non numérotées à se mettre en conformité avec cette réglementation** : il leur incombe désormais d'acheter et de poser la plaque sur leur maison. A des fins pratiques, pensez également à indiquer vos noms sur votre boîte aux lettres !

## ✓ Enfin les beaux jours..... !

Les beaux jours riment souvent avec soirées entre amis, famille et voisins en extérieur. Néanmoins, ces soirées peuvent engendrer des **nuisances sonores** pour vos proches voisins (discussions tardives, musiques, piscine etc...).

Pour permettre une entente cordiale entre voisins, pensez à les prévenir de vos éventuelles soirées : un coup de fil, un mot dans la boîte aux lettres... !

Pour rappel, les nuisances sonores, qu'on appelle aussi couramment du tapage nocturne, s'appliquent de la nuit tombée jusqu'au lever du soleil (22h-7h).

Celles-ci sont passibles de sanctions en cas d'intervention des forces de l'ordre (Article R623-2 du Code pénal).

## ✓ Le respect du permis de construire : une veille nécessaire par le propriétaire !

Lorsqu'un permis de construire est accordé, le propriétaire doit se conformer à l'autorisation de permis délivrée.

Lors de la phase de construction, des contrôles peuvent être faits par le maire et les autorités compétentes pour vérifier la correspondance entre le permis délivré et le réel.

Il est donc indispensable de le respecter sous peine de se retrouver en non-conformité.

Celle-ci entraînera, après constat, une interruption des travaux en cours, jusqu'à que le propriétaire ait effectué les démarches de mise en conformité du permis de construire (permis modificatif, délivrance d'un nouveau permis..).

**Pour rappel**, tout citoyen a le droit de consulter le permis de construire en mairie.